

Médiathèque de Livinhac Le Haut

Concours de nouvelles 2023

REGLEMENT

Article 1 : - Le concours est organisé par l'équipe d'animation de la médiathèque, sous l'égide de la mairie de Livinhac-Le-Haut.

Article 2 : - Il est ouvert à tous à partir de la parution dans les journaux locaux en février de l'année civile en cours et la date limite de réception des textes est fixée au 23 juin de la même année.

Article 3 : - A partir d'une des deux photos présentées, le thème de la nouvelle, du récit, du policier est libre. Chaque candidat pourra présenter un écrit n'excédant pas 2 pages dactylographiées ou 4 pages manuscrites. Elle portera un titre et les pages ne seront pas agrafées.

Article 4 : - Le concours est anonyme. Les coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, mail, date de naissance, catégorie) doivent être inscrites sur un document à part. Les pseudonymes portés sur le manuscrit seront occultés dès réception et tout signe distinctif (dont illustration) entraînera l'annulation.

Le concours comporte trois catégories pour les nouvelles ou les récits:

1 : adultes (+ 16 ans), **2** : de 12 à 16 ans et **3** : - de 12 ans.

Article 5 : - Les membres du jury sont choisis par l'équipe de la médiathèque de Livinhac Le Haut. Ce sont pour la plupart des passionnés de lecture. Le gagnant de l'année précédente est sollicité pour faire partie du jury. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel, elles sont prises à la majorité des voix et en cas d'égalité, celle du président du jury est prépondérante.

Article 6 : - Critères de sélection : qualité de l'écriture et de l'imagination, structure du récit, originalité du texte et du sujet.

Article 7 : - Il y a trois lauréats par catégorie (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}) qui recevront divers lots et cadeaux. Ils devront être présents ou se faire représenter lors de la remise des prix, dans le cas contraire les lots seront redistribués.

Article 8 : - Les nouvelles seront publiées dans un recueil mis à disposition à la médiathèque de Livinhac Le Haut. A cet effet, les concurrents s'engagent à réserver aux organisateurs du concours tous droits d'exécution et de reproduction. Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Article 9 : - Les textes non retenus ne seront pas retournés mais seront publiés avec les autres.

Article 10 : - La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent.

Les nouvelles doivent être envoyées ou déposées à l'adresse suivante :

Concours de nouvelles Médiathèque, Espace culturel Camille Couderc

1 lot. Lo Cruquet, 12300 LIVINHAC LE HAUT

Tél.: n° 05 65 43 47 12. / mediatheque.livinhac@orange.fr

Ouvert : lundi, mardi, mercredi, vendredi après-midi.

(Lu et approuvé le) signature